



CANADA

É-
Q-
i-
n-
u-
m-
m-
o-
c

no 75

PRIERE DE NE PAS PUBLIER AVANT
LE 14 OCTOBRE 1971

COMITE MINISTERIEL CANADO-MEXICAIN

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a annoncé aujourd'hui que le Ministre des Affaires étrangères du Mexique, M. Emilio O. Rabasa, et le Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Carlos Torres Manzo, dirigeront la délégation du Mexique à la première réunion du Comité bilatéral canado-mexicain, qui aura lieu à Ottawa les 21 et 22 octobre. Ils seront accompagnés de M. Augustin Olachea Borbon, Directeur de l'Office du tourisme, Julio Faesler, Directeur général de l'Institut mexicain du commerce extérieur, E. Rafael Urdaneta, Ambassadeur du Mexique au Canada, et de hauts fonctionnaires des Ministères des Affaires étrangères et de l'Industrie et du Commerce.

La délégation canadienne sera dirigée par le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin. Elle comprendra en outre le Secrétaire parlementaire du Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Bruce Howard, l'Ambassadeur du Canada au Mexique, M. Saul F. Rae, et des hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires extérieures, du Ministère de l'Industrie et du Commerce, et du Secrétariat d'Etat.

Le Comité ministériel a été créé par une entente entre les deux gouvernements le 22 novembre 1968 à l'occasion de la visite à Mexico d'une mission ministérielle canadienne dirigée par M. Sharp. Le Comité a été créé en vue d'examiner périodiquement les questions d'intérêt commun pour les deux pays dans les domaines politique, économique et commercial. Il peut également examiner d'autres questions comme celles qui se rattachent au tourisme et aux programmes d'échanges. L'échange de notes par lequel le Comité a été créé précisait que chaque gouvernement serait représenté par des hauts fonctionnaires et, si l'occasion ou l'importance de l'ordre du jour le justifiait, par les ministres ou les ministres d'Etat compétents en la matière.

Le principal objectif de la réunion sera de renforcer et d'accroître les relations entre les deux pays en vue de les intensifier si possible par des échanges commerciaux et culturels de plus en plus nombreux entre le Mexique et le Canada. La réunion fournira également l'occasion d'un examen des affaires régionales et mondiales d'intérêt commun.

On trouvera en annexe des notes sur l'historique des relations entre le Canada et le Mexique.

NOTES SUR LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LE MEXIQUE

Le Canada et le Mexique ont échangé des représentants diplomatiques pour la première fois en 1944 lorsque M. Francisco del Rio y Canedo fut nommé ambassadeur du Mexique à Ottawa et M. W. F. A. Turgeon, ambassadeur du Canada à Mexico. Notre ambassadeur actuel auprès du Mexique est M. S. F. Rae et son homologue mexicain au Canada est M. E. Rafael Urdaneta.

La visite officielle au Canada, en 1959, du Président du Mexique, M. Adolfo Lopez Mateos, et la visite que le Premier Ministre du Canada, M. John Diefenbaker, a effectuée au Mexique en retour en 1960, ont mis en lumière l'importance croissante que les deux pays attachent à ces relations. En 1968, la visite qu'un groupe de ministres canadiens dirigé par le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a rendue au Mexique a contribué à créer un climat de collaboration plus étroite entre les deux pays, climat que la création du Comité bilatéral canado-mexicain avait pour but de conserver et de développer.

Les efforts déployés pour resserrer les liens du Canada avec l'Amérique latine ont été élaborés en détail dans l'étude portant sur ce secteur géographique publiée en 1970 sous le titre de "Politique étrangère au service des Canadiens". Le gouvernement envisageait, dans le cadre de cette politique, d'intensifier ses relations avec le Mexique et d'autres pays d'Amérique latine. Une association plus étroite avec ces pays par une participation accrue aux institutions interaméricaines était également prévue dans le cadre d'une communauté d'intérêt qui se développerait sans cesse durant les années 1970; les activités de l'Association canadienne pour l'Amérique latine, qui travaille en collaboration avec le Comité des hommes d'affaires canado-mexicain, étaient présentées comme un exemple des relations dont on souhaite l'intensification dans le secteur privé.

Le commerce et la coopération économique ont contribué considérablement à renforcer et à maintenir les relations canado-mexicaines. Le Mexique est le deuxième en importance des partenaires commerciaux du Canada en Amérique latine. Entre 1910 et 1960, les importations du Mexique en provenance du Canada ont plus que sextuplé et elles ont presque doublé entre 1960 et 1970. L'ensemble des échanges commerciaux entre les deux pays en 1970 s'évaluait à 139 millions de dollars, dont les exportations canadiennes représentaient 91.7 millions. Nos principaux produits d'exportation au Mexique sont les pièces de véhicules automobiles, l'amiante, la pâte à papier et le lait écrémé en poudre, tandis que les principaux produits que nous importons du Mexique sont le coton, les tomates, le café, les fruits et légumes ainsi que la fluorine.

CP Air a augmenté le nombre de ses vols vers le Mexique, qui comprennent maintenant des vols directs entres des

viles canadiennes et Acapulco; de son côté, Aeronaves de Mexico a ajouté des vols vers Edmonton et Winnipeg aux vols qu'elle offrait déjà vers Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal. Ces nouveaux vols correspondent au nombre croissant de touristes canadiens qui vont au Mexique (environ 70,000 en 1970) et servent à multiplier les contacts personnels entre les deux pays.

La population du Mexique est d'environ 50 millions de personnes et sa superficie de quelque 760,000 milles carrés. Le Président du Mexique, M. Luis Echeverria Alvarez, a été élu à son poste en décembre 1970. Le Mexique est une république fédérale composée de 29 Etats, d'un district fédéral et de deux territoires. La Chambre des députés est élue tous les trois ans au suffrage universel; il y a élection au Sénat tous les six ans.